



**DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHINON
COMMUNE DE CHAVEIGNES
2 C Le Bourg
37120 CHAVEIGNES**

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal se réunira à la salle des fêtes de CHAVEIGNES le :

Jeudi 27 juin 2024 à 20 h 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ 1 - Approbation du procès-verbal du 29 mai 2024
- ✓ 2 – CCTVV : Convention de mise à disposition du matériel communautaire
- ✓ 3 – Illuminations festives : devis d'acquisition
- ✓ 4 – Bois communaux : retour de l'ONF sur le questionnement des élus
- ✓ 5 – Bois communaux : report des dates d'inscription pour la vente des têtes de chênes
- ✓ 6 - Voirie : Chemin Route de Tours : nouveaux devis
- ✓ 7 - Décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par Délibération N° 2020 05 26-07 du 26 mai 2020 complétée par les délibérations n ° DCM 2020 09 09-06 du 9 septembre 2020 et n° DCM 2021 05 25-10 du 25 mai 2021 au titre de l'article L 2122.22 du CGCT : Informations aux élus.
- ✓ Questions et informations diverses : Poteaux incendie : Rapport de Véolia, Elections Législatives 30 juin et 7 juillet : permanence du bureau de vote (2 tours), Signalétique au sol : recensement des secteurs, Recensement de la population 2025, Marché Fermier : Animation, GIC du Richelais : Demande de prêt de salle pour le 12/12/2024...

**Procès - verbal de la
Séance du 27 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni à la salle de fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Étaient présents : Philippe DUBOIS, Raymond LAMBESEUR, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Laurent AUBERT, Jacques PLANA, Pascal MARÉCHAUX, Marie-Rose MÉRON.

Absents : Emilie SÉCHET (pouvoir à Françoise MANCEAU), Cynthia DIEU-COURRÈGES (pouvoir à Jacques PLANA), Olivier MARÉCHAUX (pouvoir à Pascal MARÉCHAUX), Sylvain RIBOT (pouvoir à Catherine JEAN), Pierre LEFEVRE.

A été élu secrétaire de séance : Arlette ARNAULT



Délibération 2024 06 27 - 01
Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 mai 2024

Il est signalé des formules de civilités erronées en « M. » au lieu de « Mme » dans la délibération 2024 05 29 – 03. Aucune autre observation n'est apportée, le procès-verbal de la séance du 29 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération 2024 06 27 – 02
Communauté de Communes Touraine Val de Vienne : annexe 1 à la convention et nouvelles modalités de mise à disposition

M. le Maire fait part que suite à la détérioration de plusieurs matériels : stands, podium... la communauté de communes a décidé de revoir ses modalités de mise à disposition.

Précédemment, il y avait une trentaine de stand 3x3, il n'en reste que 25. De plus l'attelage du podium avait été détérioré, c'est pourquoi suite à la réparation, il a été noté une spécificité d'attelage pour les futures modalités de transports. Dans un souci de bonne gestion, c'est la commune qui est responsable vis-à-vis de la communauté de communes même pour les associations qui empruntent le matériel.

M. Lambeseur précise que les stands devront être secs avant d'être retournés. La vérification avant la prise de matériel sera systématique afin de récupérer et de rendre des matériels en bonne état et ainsi bénéficier d'un service non négligeable pour les communes et les associations.

Les élus ont reçu en amont de la réunion, en vue de se prononcer :

- L'annexe 1 à la convention passée avec la commune précisant les modalités complémentaires de mises à disposition validées par le bureau communautaire lors de séance du 13 mai dernier,
- L'attestation de Richelieu-Industrie stipulant les règles à respecter pour le transport des remorques et du podium mobile,
- Le nouveau formulaire de réservation applicable dès 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'annexe n° 1 de la convention de mise à disposition de matériel communautaire,
- Note les spécificités de transport pour le podium mobile,
- Prend acte du nouveau formulaire de réservation applicable dès 2024,
- Charge M. le Maire de signer les conventions de mise à disposition chaque fois que nécessaire.

Délibération 2024 06 27 – 03

Illuminations festives : devis d'acquisition

M. le Maire rappelle l'inscription au budget d'une somme de 7 000 € en vue de renouveler les illuminations festives vieillissantes par de plus économes en énergie. Afin d'harmoniser les secteurs par type d'illuminations, un devis a été demandé à la société DECOLUM.

HT : 4 257.00 soit un TTC de 5 108.40 €

M. le Maire demande aux élus de se prononcer.

M. P. Maréchaux trouve le montant du devis un peu excessif. Il est précisé que cela concerne 5 traversées de route au niveau de l'avenue de la Coupure du Parc.

M. Lambeseur précise qu'il convient de rendre attractif le secteur de la zone commerciale au moment des fêtes.

M. le Maire expose que cela participe à mettre en valeur l'entrée de ville de Chaveignes, mais aussi Richelieu, à l'approche du marché de Noël.

Mme Méron trouve que le temps d'illumination a été un peu trop court. M. le Maire répond que l'on peut voir avec l'installateur pour les poser plus tôt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des présents et représentés

- Accepte le devis de la société DECOLUM pour un montant HT de 4 257.00 € soit 5 108.40 € TTC,
- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire au bon aboutissement de la présente décision.



Délibération 2024 06 27 – 04

Bois communaux : retour de l'ONF sur le questionnement des élus

Lors du dernier conseil, les élus avaient demandé des compléments d'informations relatif à la plantation de pins maritimes à la place des acacias qui n'ont pas pris.

M. le Maire donne lecture du mail reçu du technicien de l'ONF et demande aux élus si ces réponses amènent des questions ?

M. le Maire expose que pour M. COTEL il faut repartir sur du pin maritime car le robinier n'est pas la meilleure essence pour ce type de sol. Les élus demandent la date de plantation de ces acacias, il est répondu hiver 2021-2022 et a subi les fortes chaleurs des étés 2022 et 2023.

M. P. Maréchaux estime que l'ONF n'a pas assuré un bon suivi, ils auraient dû nous avertir plus tôt. Il faut leur redemander un rendez-vous.

M. Plana estime qu'effectivement l'ONF plante et s'en va, le suivi n'est pas efficace. Y'a-t-il une façon de les « forcer » à mieux suivre ces plantations ?

M. le Maire propose d'accepter le pin maritime et de demander un rendez-vous.

M. P. Maréchaux propose d'avoir d'abord le rendez-vous et après d'accepter le pin maritime.

Mme Manceau demande si le suivi est inscrit dans la convention ?

M. le Maire répond que oui mais, lorsque les techniciens viennent, nous ne sommes pas forcément avertis. Ils passent quand ils sont sur le secteur.

Les élus demandent un rendez-vous et n'acceptent pas de devis pour le moment.

Délibération 2024 06 27 – 05

Bois communaux : report des dates d'inscription pour la vente des têtes de chênes

M. le Maire fait part qu'il n'y a pas eu de retour quant à l'avis de vente des têtes de chênes. Les délais étaient-ils trop courts ?

Il demande aux élus de se prononcer, d'établir un nouveau calendrier et toutes modifications nécessaires.

28 chênes ont été abattus représentant 33 m3 de bois. 15 lots de tête ont été déterminés.

M. Montas estime qu'il convient d'attendre l'hiver pour faire le bois. Mme Manceau pense qu'il faut attendre aussi, mais la végétation continue de pousser, il a été compliqué de trouver toutes les têtes de chênes.

Cela ne se fait pas en période chaude

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Établit** les modalités suivantes pour :
 - Réserve du bois aux habitants de la commune et employés communaux, en priorité.
 - Détermination de nombre de lots (un lot pouvant être constitué de plusieurs têtes de chêne).
 - 1 lot par affouagiste.
 - Prix de vente : 10 €/stère.
 - Annonce de la vente de bois sur les 4 panneaux d'affichage municipaux, en mairie et à la Salle des Fêtes.
 - Date limite d'inscription : décembre 2024 par courrier auprès de la mairie.
 - Tirage au sort des lots en présence des affouagistes : décembre 2024.
 - Date d'abattage maxi : décembre 2024 (sous réserve des conditions climatiques, alertes et arrêtés préfectoraux).
 - Cubage des stères coupés : Dès le bois enstéré, effectué contradictoirement en présence de l'affouagiste et les élus.
 - Paiement des stères de bois : Sitôt le cubage réalisé et avant enlèvement. Auprès de la mairie, qui établira un titre de recette à l'encontre de l'affouagiste payable par chèque au nom du Trésor public.
 - Date d'enlèvement du bois : Sitôt le paiement effectué.
- **Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire au bon aboutissement de la présente délibération.**



Délibération 2024 06 27 - 06
Voirie : Chemin Route de Tours : nouveaux devis

M. le Maire rappelle les travaux chemin Route de Tours et la décision prise lors du conseil du 29 mai dernier, à savoir que les travaux envisagés comprennent le décapage partiel de la partie route ainsi que de l'enrobé et de la terre végétale sur la partie placette.

Les élus avaient chargé M. le Maire de contacter les entreprises RTL et TPPL pour revoir les devis. Ces entreprises se sont déplacées les 4 et 6 juin dernier. Les nouveaux montants des devis sont :

RTL pour : HT 27 582.50 soit TTC 33 099.00 €.

TPPL pour :

BE-2023-0410 Bis 2 HT 27 311.37 soit TTC 32 773.64 €.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer.

M. Lambeseur expose que la partie place sera nivelée, que le reste des travaux seront réalisés comme décidés lors de la précédente réunion (réseau pluviale, fourreau pour éclairage public, télécom). 1 chambre sera posée pour les différents réseaux demandés. Entre les 2 habitations existantes, une petite bordure sera disposée afin d'arrêter le goudron et ainsi gérer les eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour

- Accepte le devis de l'entreprise RTL pour 27 582.50 € HT soit 33 099 .00 € TTC,
- Dit qu'il convient de prévenir les riverains afin que ceux qui le désirent puissent faire leurs entrées,
- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire au bon aboutissement de la présente décision.

Délibération 2024 06 27 - 07

Décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par délibération N° 2020 05 26-07 du 26 mai 2020, complétée par les délibérations n° DCM 2020 09 09-06 du 9 septembre 2020 et n° DCM 2021 05 25-10 du 25 mai 2021 au titre de l'article L 2122.22 du CGCT :
Informations aux élus

Urbanisme :

Certificat d'urbanisme

CU a) 037 065 24 20011 : Notaire MARTINI, succession sur parcelle AB 3, 1, Chemin du 19 Mars.

Permis de construire

PC 037 065 24 20006: Accord sous prescriptions pour construction d'une habitation au 1, Chemin du Gué Roger

Finances

Concession de cimetière pour une durée de cinquante ans (150 €) : M. et Mme GUÉRIN

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

* Vérification des poteaux incendie : Il avait été décidé d'effectuer la vérification des poteaux incendie par la société Véolia. Suite à cela, leur rapport fait état de dysfonctionnements.

Certains dépendent du réseau d'eau (vannes HS, introuvables) d'autres sont sur les poteaux eux-mêmes (cassés, fuite sur tige). Le prestataire Véolia nous a précisé qu'il n'est pas de son ressort d'effectuer des travaux sur le réseau, mais seulement sur les poteaux incendie. Il nous a donc invité à faire part des travaux à envisager au gestionnaire du réseau d'eau. Pour ce faire, un courrier a été envoyé au SMAEP Richelieu-Courcoué afin qu'il les fasse réaliser. Nous sommes en attente d'une réponse de leur part.

Véolia pour sa part nous enverra un devis pour les réparations des poteaux.

* Elections Législatives 30 juin et 7 juillet : permanence du bureau de vote (2 tours).

* Signalétique au sol et panneaux : les panneaux et les marquages au sol effacés ont été recensés. Il conviendra de demander un devis. M. le Maire remercie vivement les personnes qui ont participé à la journée de pose des panneaux de rue et du changement sur les différents secteurs urbains. Il reste à fixer les panneaux des routes et rues du secteur du bourg et des hameaux.

* Recensement de la population : Le recensement aura lieu en 2025 (mi-janvier à mi-février). Il convient de nommer un coordonnateur pour cette mission et de créer un poste d'agent recenseur et de le recruter. Une personne connaissant bien le territoire de la commune serait idéale.



* **Marché Fermier** : L'animation sera certainement effectuée par un quatuor tout public, en déambulation chant, violon, contrebasse. La sonorisation et l'animation sera réalisée par la société ASGM.

* **Remerciements pour subventions accordées** : l'école Armand Jean du Plessis ainsi que l'école Jean de la Fontaine, de Richelieu, ont remercié chaleureusement le conseil municipal pour les subventions accordées dans le cadre de leurs sorties scolaires. Le club de la Bonne Entente ainsi que Chaveignes Accueil ont aussi remercié la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes et les subventions accordées.

Chaveignes Accueil invite l'ensemble du conseil Municipal ainsi que les agents pour son goûter de fin d'année, le jeudi 4 juillet à 16h.

Tour de Table :

Françoise MANCEAU informe qu'un chêne rouge, planté en février dernier, au niveau de la table de pique du jardin n'a plus de feuilles. Il faudrait vérifier s'il ne s'agit pas de maladie.

Elle a assisté à une réunion du PNR lors de laquelle, la chartre 2024-2039 a été adoptée. Pour information, les actualités du PNR de cet été concernant les randonnées, expositions, projets... sont sur le site internet et application mobile (dont randonnées du 37 et 49). « rando-loireanjoutouraine.fr » recense les rando pédestres, équestres, ou à vélo du territoire du PNR.

Elle invite au vernissage de l'exposition : « Richelieu, Homme d'État et de Culture » qui se tiendra du 22 juin au 22 septembre au 28, Grande Rue et au musée municipale de Richelieu, en parallèle de l'exposition « Les portraits de Richelieu : un outil de propagande ».

Alain MONTAS invite tous les élus au Feu de St Jean du 6 juillet, pétanque, concert, animation, bal populaire, repas.

Marie-Rose MÉRON a participé à la « CLE » commission locale de l'eau, aux Passerelles à Ste Maure à laquelle, des représentants de l'État, agence de l'eau, des élus locaux, des syndicats de rivières, mais aussi des irrigants, étaient conviés. Cependant, ils ont été accueillis par une manifestation d'agriculteurs et un impressionnant cordon de sécurité de gendarmes. La CLE vise à déterminer toutes les utilités, les volumes d'eau, les droits et les priorités d'utilisation de l'eau (consommation humaine mais aussi agricole : animale, maraichage, céréales...). Les manifestants estiment que le volet socio-économique n'a pas été pris en compte et ont accueilli les participants de cette réunion par autant de coup de canons effaroucheurs que de suicides d'agriculteurs.

Une 1^{ère} phase de diagnostic a été votée et une 2^{ème} phase dans laquelle sera rajoutée le volet socio-économique demandé est prévue d'ici mars 2025.

Catherine JEAN fait part que l'entreprise TPPL se trouve actuellement sur la Route de Thuet, secteur de Chizeray pour effectuer le rabotage dans les virages.

Pascal Maréchaux fait part d'un « loupé » dans la communication de la CCTVV et/ou SMICTOM dans le cadre de l'opération récupération de pneus à destination des habitants. Les communes n'étant pas informées, il n'a pu être communiqué les dates aux administrés. C'est dommage, c'est une opération qui intéresse particulièrement les gens et permet de se débarrasser des pneus usagers et évite ainsi de les retrouver en pleine nature.

M. le Maire, informe que lors du dernier conseil communautaire, une augmentation des tarifs OM pour le 2nd semestre a été votée, malgré une désapprobation générale vis-à-vis de ces hausses continues sans amélioration de service. « + les gens tri, + les factures augmentent », les habitants ne comprennent pas.

Raymond LAMBESEUR a assisté à la réunion du SMICTOM avec à l'ordre du jour le rapport d'activité 2023. Afin de renforcer le compostage individuel et réduire le tonnage des déchets des ordures ménagères, le SMICTOM propose une opération de vente de composteur à 10 € (Renseignement : au **02 47 93 22 05** et **tapez 2** ou par mail à contact@smictom.com). Possibilité de se procurer aussi des composteurs en matières recyclées. Il informe de plus que plusieurs déchetteries seront refaites : Noyant de Touraine, Azay et Chinon dès 2024. Richelieu Saché et Savigny en Véron en 2025.

L'élagage d'arbres, menaçants, a été fait le long de la RD 361, au niveau de la parcelle de bois communal entre le Moulin de Verrières et les Carrières de Chauvin.

M. le Maire informe que les horaires de travail des agents techniques sont actuellement adaptés en fonction des températures et conditions climatiques.

Prochaine réunion le 25 juillet 2024 à 20 h 00

La séance est levée à 22 h 00

Approuvé lors de la séance du 25 juillet 2024

Le Maire
Philippe DUBOIS

Le secrétaire de séance
Arlette ARNAULT